



COMMUNE DE BORDEAUX

## AVIS DE CONCERTATION

### Requalification de la place Gambetta

#### AJOUT D'UNE PIÈCE COMPLÉMENTAIRE

-----

Le public a été informé que par délibération n° 2014/0547, en date du 26 septembre 2014, le Conseil de Communauté, devenu Conseil de Bordeaux Métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2015, a décidé d'ouvrir une concertation sur le projet de requalification de la place Gambetta sur la commune de Bordeaux.

Afin d'alimenter et d'enrichir cette concertation, une présentation du préprogramme d'aménagement de la place Gambetta relative au concours d'architecture et d'ingénierie va être versée au dossier de concertation mis à disposition du public :

- à la Cité Municipale de la mairie de Bordeaux, 4 rue Claude Bonnier à Bordeaux.
- à la Direction Territoriale Bordeaux de Bordeaux Métropole– Tour 2000, 6ème étage – 1 Terrasse Front du Médoc – 33 000 Bordeaux.
- et à la Direction des Grands Travaux et des Investissements de Déplacements (Pôle Mobilité) de Bordeaux Métropole – 39-41 cours du Maréchal Juin – 1er étage à Bordeaux.
- sur le site internet [participation.bordeaux-metropole.fr](http://participation.bordeaux-metropole.fr)  
(Rubrique : Projets Locaux / Bordeaux-Place Gambetta)

Cette nouvelle pièce complémentaire sera tenue à la disposition du public à compter du 30 mars 2015, lequel pourra formuler ses observations ou suggestions éventuelles sur les registres prévus à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et ce, pendant toute la durée de la concertation, ainsi que sur le site internet précité.

La fin de la concertation sera annoncée par voie de presse.

Le président de Bordeaux Métropole.